



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION POUR  
L'ANIMATION D'UN ATELIER INTITULE  
"ORIGAMI" PAR YOKO SAVI-TAKANO A LA  
BIBLIOTHEQUE SUD-ALFRED-DE-VIGNY 3 RUE  
DU MARECHAL-MAUNOURY, LE MERCREDI 3  
OCTOBRE 2018 A 15H00**

**DÉCISION N° AU-18-302  
EN DATE DU 08 OCTOBRE 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2017-2018,

**CONSIDÉRANT** la proposition d'atelier de Yoko SAVI-TAKANO dont le siège social est situé 178 avenue Galliéni – 94160 Saint-Mandé, le mercredi 3 octobre 2018 à 15h00 à la Bibliothèque Sud-Alfred-de-Vigny

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec Yoko SAVI-TAKANO représentée par Yoko SAVI-TAKANO dont le siège social est situé 178 avenue Galliéni – 94160 Saint-Mandé, un contrat de prestation pour l'animation d'un atelier intitulé « Origami » le mercredi 3 octobre 2018 à 15h00, dont le coût est fixé à cent soixante euros (160 € T.T.C.) ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

L'Adjointe au Maire chargée de la  
Culture et du Tourisme,

**Odile SÉGURET**